

Arles, jeudi 23 février 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01055

Modifiant l'avis n° FR/2023/00911

Pris en application:

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Envasement (du canal du Rhône à Sète)

Mouillage et largeur limités sur biefs à écoulement libre du Canal du Rhône à Sète

Limitation de mouillage (10 m de largeur) (tous les usagers - dans les deux sens) (2.3 m)



- à partir du 11/12/2019 à 08:00 au 15/02/2023 à 16:29
 - o Canal du Rhône à Sète entre les pk 0.000 (embouquement de St Gilles) et pk 65.000 (limite fluvio/maritime du canal) Tout le chenal
- à partir du 23/02/2023 à 16:00
 - o Canal du Rhône à Sète entre les pk 0.000 (embouquement de St Gilles) et pk 65.000 (limite fluvio/maritime du canal) Tout le chenal

Modification des conditions de navigation (Mouillage et largeur du chenal non garantis sur tout segment du Canal du Rhône à Sète*) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 15/02/2023 à 16:30 au 23/02/2023 à 15:59
 - o **Canal du Rhône à Sète** entre les pk 0.000 (embouquement de St Gilles) et pk 65.000 (limite fluvio/maritime du canal) Tout le chenal

Commentaire:

La tendance de la ligne des biefs, à l'aval des écluses du Canal du Rhône à Sète est repassée au dessus du seuil du 0m NGF, ceci tant en section héraultaise que gardoise.

Précision importante : ces valeurs de mouillage sont données en référence au 0 mNGF. VNF attire l'attention des usagers sur les évolutions du niveau du canal, fortement influencées par les conditions météorologiques et variables sur le linéaire.

*hormi le bief en amont de l'écluse de Nourriguier

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél: 04 90 96 00 85 - Fax: 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage:

Prochain avis.

UTI Canal du Rhône à Sète 1, quai de la gare maritime 13200 ARLES

Tél: 04 90 96 00 85 - Fax: 04 90 96 91 36

Par délégation

Joseph VIOLLIN